Image not found or type unknown

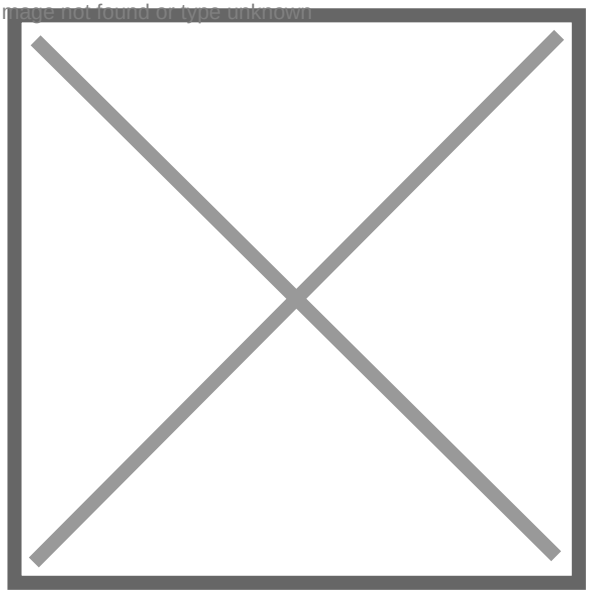

Droit de regard et d'accompagnement pour mon frère autiste

Par **Vivi0268**, le **27/04/2018** à **11:31**

Bonjour,
suite au décès de notre maman, je me suis approchée du foyer d'accueil médicalisé où mon frère cadet est interne. Il est sous tutelle.
Le FAM m'a mis en relation par mail avec la tutelle avec lequel j'ai pu exprimé mes attentes (a savoir si l'on peut m'amener au moins 1 x mois mon frère sur une journée ou demi-journée (car mon état de santé ne me permet pas de faire le trajet) comme on le faisait jusqu'à présent avec maman. Que l'on me tienne au courant de son état de santé et au cas éventuel de pouvoir être à ses côtés le cas échéant. De me tenir au courant dans toutes étapes diverses le concernant.
J'attends la réponse de cette tutrice depuis plus d'un mois 1/2 ??
D'autre part le FAM m'a demandé de contacter leur psychologue pour avoir un entretien avec elle ?? Est-ce légal et normal ?? (pour information, je travaille également au sein de la même association,mais en arrêt maladie depuis plus d'un an)
Merci

Par **jodelariege**, le **27/04/2018** à **11:36**

bonjour ,étant en état de faiblesse vous aussi du fait de votre maladie il est normal que la psychologue demande à s'entretenir avec vous....pour évaluer sans doute votre état psychologique mais aussi physique ... d'autant plus si vous dites ne pouvoir faire les trajets du fait de votre état de santé ..on peut s'intérroger sur votre capacité physique à recevoir votre frère à domicile.

Par **Vivi0268**, le **27/04/2018** à **11:44**

Ah, d'accord. Merci beaucoup

Par **jodelariege**, le **27/04/2018** à **12:35**

avec plaisir.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés